

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE ~~XXXXXXXX~~
~~XXXXXXXX~~
 PROCÈS - VERBAL (N°/ANNÉE)
1205/90

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
 207312

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
Lundi 5 Novembre 1990

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE CAS

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

OBJET DE LA PROCÉDURE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :
-Apparition d'un objet volant non identifié.

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	SYNTHESE.
2	PLAN DE SITUATION.
3	CROQUIS DES OBSERVATIONS DE Mr D . P .
4	AUDITION DE TEMOIN G . F .
5	AUDITION DE TEMOIN D . P .

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES

Mr le Préfet de la région centre
Préfet

Mr le Procureur de la République

Mr le Général, commandant

AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE **Adjudant C**

SIGNATURE ET CACHET

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

-Apparition d'un objet volant non identifié.

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour Dix novembre mil neuf cent quatre vingt dix,

nous soussigné(s) S , F , Gendarme A.P.J. de la compagnie d*
en résidence à ,

Vu les articles 20 et 75 à 78 du code de procédure pénale,
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

- PREAMBULE -

Le lundi cinq novembre mil neuf cent quatre vingt dix à dix
neuf heures trente se présente au bureau de notre unité Mr G

„ F , P.D.G., domicilié

lequel nous signale qu'il vient d'être témoin du pas-
sage d'un phénomène lumineux aérien alors qu'il circulait à bord
de son véhicule sur le CD „
, au lieudit „

- MESURES PRISES -

Nous rendons compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie à
par message n°818/2 du même jour.

- ENQUETE -

Entendu sur les faits, G , F , âgé de 44 ans, nous
déclare que le phénomène aperçu se dirigeait dans le sens Sud-
Ouest-Nord-Est à une altitude de 100 à 200 m et une vitesse de
70 à 120 Km/h environ. Aucune forme particulière de l'objet n'
est discernée, il est caractérisé par la présence de deux fais-
ceaux lumineux de couleur blanche dirigés vers l'arrière par rap-
port au sens de déplacement. Une quinzaine de points lumineux
moins intenses entourent ces deux faisceaux. Aucun bruit n'est
entendu, le passage a duré deux minutes. Il y avait du brouil-
lard. (Pièce n°4).

Le huit novembre à huit heures trente, un second témoin se
présente au bureau de notre unité, il s'agit de Mr D , P
, ingénieur, âgé de 42 ans, domicilié

lequel se trouvait à bord de son vé-
hicule le cinq novembre. Circulant sur le CD et arrivé à mi-
chemin entre et , à 19H05, un
phénomène lumineux aérien est apparu se déplaçant d'Ouest en Est
sans bruit. Il est caractérisé par des points jaunes et des bou-
les rouges laissant à l'arrière un panache violet sur une distan-
ce d'un kilomètre environ. Le passage de ce phénomène a duré quin-
ze secondes. Il nous remet le croquis de ses observations. (Piè-
ce n°5).

De l'enquête effectuée, il ressort que ce phénomène lumineux
s'est déplacé sur une trajectoire aérienne allant du Sud-Ouest
au Nord-Est, (Voir plan de situation)A

L'A.P.J. .../...

Ce phénomène se compose de deux faisceaux lumineux blancs éclairant une distance de 200 m environ. Ils sont dirigés vers l'arrière par rapport au déplacement de l'objet et sont inclinés vers le sol.

Une quinzaine de points lumineux de faible intensité entourent les deux faisceaux. Ce phénomène s'est déplacé sans bruit à une vitesse de 70 Km/h à 120 Km/h et une altitude de 100 à 200 m.

Il est resté visible aux points d'observation route de _____, (CD _____), 15 secondes et route de _____, (CD _____), entre une et deux minutes.

Fait et clos le 5 Janvier 1991

L'A.P.J.

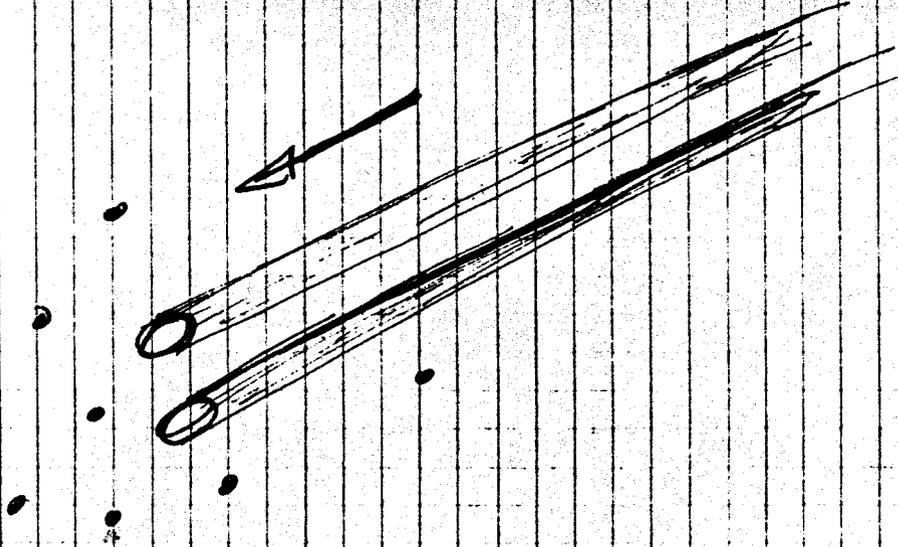
90307312

21070306

heure: 19H05 environ

lieu: michemini route de

observation voiture arrêtée durée 15" environ



2) passage à ma hauteur

même masses, entouées, des boules rouges parfaitement synchrones, traînées impressionnantes mauves/orangées derrière les masses.

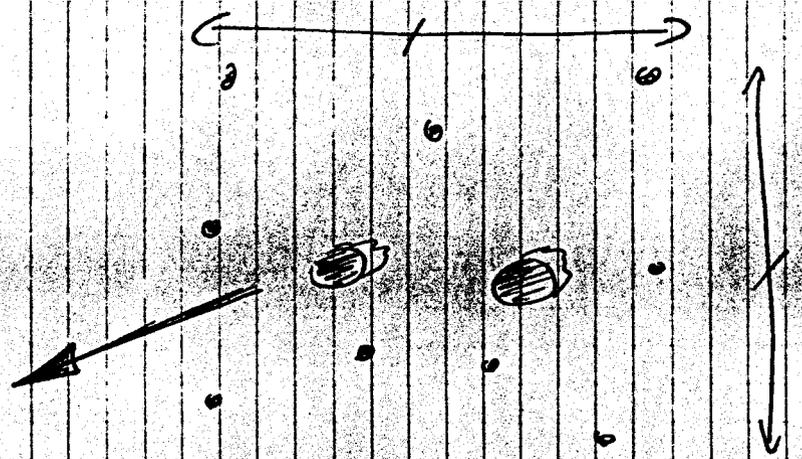
- altitude: ?

- longueur de la traînée ?

- vitesse: avion rapide

- bruit: houl (cœur de la forêt)

} par de référence pour juger



1) venant de gauche de [blacked out], une de loin une, deux ou trois masses violettes/orangées, entourées de boules rouges.
1ère impression: 2 gros avions entourés de petits groupés

gendarmérie

307312/1
PIÈCE 4 FEUILLET 111

COMPAGNIE D'ESCARBON
UNITE
XXX
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
1205/1990

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Vu l'enquête ouverte sur l'apparition d'objets volants non identifiés dans le ciel de le 5 novembre 1990.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour six novembre mil neuf cent quatre vingt dix à dix huit heures

nous soussigné(s) I J, Gendarme, A.P.J. de la Compagnie d' en résidence à

vu les articles ----- 20 & 75 -----

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
G F
SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
M
FILIAISON ← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS → SITUATION DE FAMILLE
marié
ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
P.D.G., - - - - -

Faisons comparaître devant nous la personne nommée ci-dessus qui, entendue aussitôt et séparément, nous déclare :

"Hier, 5 novembre 1990 à 19 heures environ, je me trouvais au carrefour du CD et de la route de, entre et. Je conduisais mon véhicule sur le CD, venant de et se dirigeant vers

lorsque j'ai vu dans le ciel, plusieurs lumières et faisceaux lumineux. Je me suis arrêté et suis descendu du véhicule et j'ai apprécié l'altitude, la vitesse et la direction de ces lumières. J'évalue l'altitude entre 100 et 200 mètres, la vitesse entre 70 et 120 kilomètres heure et ces lumières venaient face à moi et se dirigeaient vers, soit SUD-OUEST NORD-EST. - - -

Les lumières, au nombre de deux pour la couleur blanchâtre, étaient dirigées vers l'arrière par rapport au sens de déplacement, inclinées de 15 degrés vers le sol et touchaient le sol à environ 200 mètres à l'arrière par rapport aux points de luminosité. Une quinzaine environ de lumières, moins intenses, dont une vers l'arrière, le plus proche de moi, étaient parsemées. Celle qui se trouvait le plus proche de moi secrétait par l'arrière, dans la partie lumineuse, comme des paillettes qui voletaient dedans, sans pression. Je n'ai entendu aucun bruit. J'étais seul sur la route et j'avais arrêté mon moteur. - - - - - Ce phénomène a duré deux minutes à deux minutes et demi. - - - - -

Je ne peux dire si ces lumières provenaient d'une forme ou de plusieurs. Il y avait du brouillard. - - - - -

J'ai tout de suite prévenu la Gendarmerie par le téléphone de mon véhicule qui a fonctionné et les phares de ma voiture sont restés allumés. - - - - -

Le 6 novembre 1990 à 18 heures 15.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

90307312/2
5 1/1

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

1205/90

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

-Vu l'enquête ouverte sur l'apparition d'un objet volant non identifié dans le ciel de , le 5 Novembre 1990.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour , le huit novembre mil neuf cent quatre vingt dix à 8 heures 30, au bureau de la brigade, nous soussigné(s) S , F , Gendarme à la Compagnie de , en résidence à , Agent de Police Judiciaire, vu les articles 20 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

D , P

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M,

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

française

FILIACTION

← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

marié - 3 enfants

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant

ingénieur, service militaire effectué qui nous déclare :

""""Le 5 novembre 1990, vers 19 heures 05, je me trouvais à bord de mon véhicule sur la route de à . Tout à coup, j'ai aperçu des points jaunes entourés de petites boules rouges mais je ne peux préciser le volume et cela a duré 15 secondes environ.

-----Je me suis arrêté et 5 secondes après, j'ai aperçu deux grosses boules laissant derrière eux, un pannaçhe violet d'une distance de 1 kilomètre environ et cela dans l'axe de la trajectoire. Il y avait également des points lumineux autour de ces boules.

-----La vitesse était assez élevée et ce phénomène a duré environ 15 secondes environ.

-----Je dois dire que je me trouvais en forêt et que je n'ai pu déterminer exactement cet engin. Au départ, j'ai cru que c'était un avion. Je n'ai pu qu'observer cet engin que 15 secondes environ? Je ne peux définir le volume et la hauteur. Je n'ai pas entendu de bruit et ce phénomène se dirigeait de OUEST en EST. Je vous remets une photocopie du dessin que j'ai pu apercevoir.""""

le 8 novembre 1990 à 9 heures.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, à y retrancher.

La personne entendue :

l'A.P.J.